

Mot du Professeur Salim Daccache s.j., Recteur de l'Université Saint-Joseph, à la cérémonie de remise du prix Emile Tyan 2013, le lundi 16 décembre 2013 – Amphithéâtre Gulbenkian, CSS.

Je voudrais commencer par remercier : la famille Tyan qui tient à perpétuer le prix Emile Tyan décerné à ceux et à celles parmi les jeunes juristes se signalant par la pertinence et la force de leurs recherches en études doctorales, le CEDROMA et la Faculté de droit qui organisent cette cérémonie se perpétuant de génération en génération et sont dépositaires du nom et du renom d'Emile Tyan, grand maître parmi d'autres grands maîtres. Émile Tyan a surtout travaillé sur le droit musulman et en cela il fut un devancier. Sa thèse a porté sur le droit pénal musulman, intitulée "Le système de responsabilité délictuelle en droit musulman" (1926). Il a également étudié l'histoire des fonctions judiciaires en Islam ("l'histoire de l'organisation judiciaire en pays d'Islam" - 1938), et travaillé sur le droit public musulman, où il a laissé plusieurs ouvrages de référence, tel qu'"Institutions du Droit Public Musulman - Le Califat" et "Sultanat et Califat". Il a également contribué à l'Encyclopédie de l'Islam jusqu'en 1977. Tyan a encore écrit plusieurs ouvrages, notes et articles en droit commercial, en statut personnel, en droit international, en droit civil et en d'autres domaines. Le nom de Tyan nous rappelle d'autres comme les Cardahi, Fattal, Tabbah, Baz et d'autres qui ont contribué à asseoir le droit sur des assises solides.

Effectivement, Il est évident qu'une faculté centenaire comme la Faculté de droit verrait son avenir dans son passé ; tellement de libanais et français, grands pionniers, des chercheurs infatigables et créateurs, des enseignants remarquables, des ouvriers écrivains producteurs d'éternels ouvrages, des juristes croyants et convaincus que le droit est le désir de l'âme de la personne humaine et des peuples, toutes ces personnalités ont marqué la longue histoire de la faculté. L'on dirait qu'elle est devenue la mère génitrice des législations et même d'une longue

série d'hommes d'états qui ont compris qu'il fallait unir les différentes communautés libanaises par cette force imperturbable de la sagesse du droit. Longtemps cette Faculté a été au-devant des institutions académiques pour défendre la force du droit et promouvoir une réflexion qui milite en faveur d'une histoire qui se construit suivant les principes de la citoyenneté et de la confiance mutuelle.

Ce n'est pas le recteur qui est devant vous qui l'a dit : malheureusement, nos communautés qui avaient réussi à s'élever vers le vivre ensemble et la conscience que l'état de droit est le salut de tous et de toutes, régressent vers un état délétère et ne cessent de subir les contrecoups d'une situation conflictuelle régionale causée par plus d'un facteur. Rapidement elles se rabaisent à l'état de tribus qui se font la guerre fratricide. Nous avons malheureusement vécu un épisode de cette situation frontale entre Libanais ici même dans et autour de ce campus, espérant que ce genre d'incidents ne se reproduira plus. Cette situation exige de la part des maîtres de notre faculté une veille juridique et existentielle qui aiderait les Libanais à retrouver leurs constantes et leur âme. Emile Tyan n'a pas été le seul pour entretenir cette veille juridique ; c'est tout un courant qui le précède mais qu'il a lui-même alimenté avec ferveur et science.

C'est pourquoi je m'adresse aujourd'hui aux jeunes juristes et aux plus anciens de cette faculté pour qu'ils continuent l'œuvre déjà commencée. Sans paraître donneur de leçons, le droit privé est important, mais le public est aussi important et pour que le privé puisse s'exercer, comment ne pas renforcer les piliers porteurs du droit public ? Je pense que notre faculté devra garder cette touche qui lui est propre, celle d'être au service du droit public, à force de recherches et d'interventions pertinentes dans le domaine.

Mes félicitations, je les dédie aujourd'hui à la lauréate du prix Emile Tyan, Mme Carole Najm Makhoul pour sa thèse sur la tacite reconduction et volonté des

parties, sujet bien important et actuel, aux niveaux social, commercial et voire politique. Cette distinction ne peut qu'inciter d'autres à continuer l'œuvre de recherche, cette autre touche marquant l'histoire de notre faculté car sans idées et sans de nouvelles idées notre monde se livrerait au froid et au gel de l'esprit et de ce fait à la déperdition. C'est le contraire que nous voulons ! Joyeuses fêtes à vous tous et à notre cher Liban.